

LES AVANTAGES DE L'OFFRE



UNE ASSURANCE **MODULABLE**, AJUSTÉE À VOTRE BUDGET

- Dégâts des eaux, incendie, responsabilité civile : l'essentiel couvert, immédiatement.
- Des garanties complémentaires à activer selon votre situation et votre budget : vol et vandalisme, bris de vitres, dommage électrique, assurance scolaire, aménagements extérieurs, remboursement en valeur à neuf.
- Des plafonds de remboursement et une franchise à personnaliser selon votre besoin.
- En cas de sinistre, vous êtes en relation avec un chargé d'indemnisation à même de vous proposer rapidement la meilleure solution :
 - > Vous souhaitez faire les réparations vous-même ? Vous n'avancez pas les frais.
 - > Vous préférez faire appel à des professionnels ? Notre réseau d'artisans réparateurs peut intervenir.
 - > Vous souhaitez mandater votre propre artisan ? Nous vous indemnisons sur facture en fonction des prix pratiqués sur le marché.



UNE ÉQUIPE D'ASSISTANCE **JOIGNABLE 24H/24 ET 7J/7**

- Suite à un sinistre habitation, l'assistance prend en charge les mesures d'urgence : déplacement d'un professionnel, première heure de main-d'œuvre, relogement, gardiennage, etc.



DES DÉMARCHES **SIMPLIFIÉES**

- Souscription simple : pas de frais de dossier, attestation immédiate et résiliation par nos soins auprès de votre assureur actuel.
- Documents contractuels rédigés de façon claire.
- Espace de stockage numérique de vos factures, photos et vidéos pour faciliter la justification de la valeur de vos biens en cas de sinistre.



VYV Conseil, l'expert assurance habitation du **Groupe VYV**, premier acteur mutualiste de protection sociale en France.



TABEAU DES GARANTIES

Garanties de responsabilité	Responsabilité civile vie privée	✓
	Responsabilité civile en tant que locataire, colocataire ou occupant	✓
	Responsabilité civile d'occupant lors d'un voyage ou d'un séjour	✓
	Responsabilité civile d'occupant à l'occasion d'une location de salle	✓
	Responsabilité civile atteinte à l'environnement	✓
	Défense et recours suite à accident	✓
Protection de vos biens	Incendie, explosion, implosion, fumée, foudre	✓
	Dégât des eaux et gel	✓
	Évènement climatique	✓
	Catastrophe naturelle	✓
	Catastrophe technologique	✓
	Choc de véhicule terrestre à moteur, chute d'un appareil de navigation aérienne, franchissement du mur du son	✓
	Attentat, émeute et mouvement populaire	✓
	Frais complémentaires	✓
Assistance et service	Assistance habitation suite à sinistre habitation	✓
	Espace de stockage numérique	✓
Options	Vol, tentative de vol et acte de vandalisme	○
	Dommages électriques	○
	Bris de vitres sur les biens immobiliers	○
	Protection aménagements extérieurs	○
	Remboursement en valeur à neuf des biens mobiliers	○
	Assurance scolaire	○

✓ Garantie incluse

○ Garantie pouvant être choisie de façon optionnelle.





assurance habitation essentielle

UNE SOLUTION DU GROUPE **vyv**

FRANCHISE, PLAFONDS PAR SINISTRE ET PAR ANNÉE D'ASSURANCE

GARANTIES DE RESPONSABILITÉ

- Responsabilité civile vie privée :
 - > Dommages corporels : **5 000 000 €**
 - > Dommages matériels et immatériels consécutifs : **5 000 000 €**
- Défense - Recours suite à sinistre : **8 000 €** par dossier
- Responsabilité liée à l'occupation :
 - > Dommages corporels : **5 000 000 €**
 - > Dommages matériels et immatériels consécutifs : **5 000 000 €**
 - > Recours des voisins et des tiers : **1 800 000 €**
- Responsabilité civile voyage - séjour : **5 000 000 €**

Dans les limites figurant aux Conditions Générales.

Franchise contractuelle :

150 €, 300 € ou 500 €

* Sauf dispositions légales

PROTECTION DE VOS BIENS

- Couverture des objets usuels (meubles, multimédia et effets personnels, hors objets de valeur) selon un capital paramétrable :
 - 5 000 € 10 000 € 15 000 € 20 000 €
 - 25 000 € 30 000 € 35 000 € 40 000 €
- Couverture possible des objets de valeur selon un capital paramétrable :
 - 0 € 1 000 € 2 000 € 3 000 €
- Couverture des biens usuels conservés dans vos dépendances et garage fermés jusqu'à **1 500 €**, avec un sous-plafond de **1 000 €** si une cave de moins de 9 m² est déclarée
- Frais complémentaires suite à sinistre garanti :
 - > Frais de relogement : maximum **12 mois**
 - > Frais consécutifs : maximum **5 000 €**

GARANTIES OPTIONNELLES

- **Vol, tentative de vol et acte de vandalisme**
Couverture des biens en cas de détérioration ou de vol, suite à un cambriolage, une tentative ou un acte de vandalisme intérieur
- **Dommages électriques**
Couverture des appareils électriques endommagés par un court-circuit, une surtension ou la foudre
- **Bris de vitres sur les biens immobiliers**
Couverture des surfaces vitrées de votre logement (fenêtre, baie vitrée, paroi de douche, ...) en cas de casse accidentelle
- **Protection aménagements extérieurs**
Prise en charge des dommages subis par vos biens situés dans votre jardin et sur votre terrasse (salon de jardin, barbecue, parasol, balançoire)
- **Remboursement en valeur à neuf**
Indemnisation à hauteur de la valeur d'achat au jour du sinistre d'un bien neuf équivalent pour vos appareils multimédias de moins de 2 ans et vos autres biens mobiliers de moins de 5 ans.
- **Assurance scolaire**
Prise en charge des dommages causés et subis par vos enfants durant les activités scolaires et périscolaires du primaire au secondaire

ASSISTANCE *Voir détail dans les Conditions Générales.*

Document non contractuel. Pour connaître le détail des garanties, référez-vous aux Conditions Générales.

VYV Conseil, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 196 560 € - Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris - RCS Paris B 381 142 967. Filiale du Groupe VYV, Capital social détenu à 100 % par VYV Invest. Société de courtage d'assurances immatriculée sous le numéro 07 022 821 à l'ORIAS (www.orias.fr).
ALTIMA ASSURANCES : Société Anonyme au capital de 71 020 552,90 € entièrement libéré. Siège Social : 275 Rue du Stade - 79180 CHAURAY. SIREN : n° 431 942 838 - RCS Niort.

Entreprises régies par le Code des Assurances, activité placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR). 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.



conseil